

(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 66187 B1** (51) Cl. internationale : **B60J 1/14; B60J 10/70; B60J 10/27**
- (43) Date de publication : **28.06.2024**

-
- (21) N° Dépôt : **66187**
- (22) Date de Dépôt : **27.01.2021**
- (30) Données de Priorité : **28.02.2020 FR 20200002033**
- (71) Demandeur(s) : **Stellantis Auto SAS, 2-10 Boulevard de l'Europe 78300 Poissy (FR)**
- (72) Inventeur(s) : **COENT, Jean Yves ; LE FLOCH, Bertrand ; GUILLY, Xavier ; M'BAYE, Karim ; ROY, Christian**
- (74) Mandataire : **SABA & CO., TMP**
- (86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation :21708717.0

(54) Titre : **VEHICULE AVEC AU MOINS UNE VITRE EN DEUX PARTIES DONT UNE PARTIE BASCULANTE ET UN JOINT DISPOSE ENTRE LES DEUX PARTIES**

- (57) Abrégé : L'invention concerne un véhicule comprenant au moins une ouverture pouvant être fermée par une vitre en deux parties (1, 3); et un joint d'étanchéité (5) disposé entre les deux parties (1, 3) de la vitre. Le joint d'étanchéité (5) présente une première gorge (21) destinée à recevoir un bord de la partie mobile (3) de la vitre lorsque celle-ci est en position fermée qui est dimensionnée pour que sa largeur telle que définie par l'écartement entre ses paroi latérales (25, 27) soit supérieure à l'épaisseur de la partie mobile (3) de la vitre. L'invention concerne également le joint d'étanchéité utilisable dans un tel véhicule.

Revendications

- 1.** Véhicule comprenant au moins une ouverture et une vitre en deux parties (1, 3) dont au moins une partie mobile (3), l'ouverture étant adaptée pour être fermée par la vitre en deux parties (1, 3), ladite partie (3) étant mobile en ce qu'elle est montée de manière pivotante autour d'un axe de rotation et en ce qu'elle est déplaçable entre une position ouverte et une position fermée ; et un joint d'étanchéité (5) disposé entre les deux parties (1, 3) de la vitre, le joint d'étanchéité (5) présentant une première gorge (21) destinée à recevoir un bord de la partie mobile (3) de la vitre lorsque celle-ci est en position fermée, et la première gorge (21) présentant une paroi de fond (23) et deux parois latérales (25, 27), et est dimensionnée pour que sa largeur telle que définie par l'écartement entre ses parois latérales (25, 27) soit supérieure à l'épaisseur de la partie mobile (3) de la vitre, caractérisé en ce que le bord de la partie mobile (3) est dégagé de la première gorge (21) du joint d'étanchéité (5) lorsque la partie mobile (3) est en position ouverte ; et/ou en ce que la largeur de la première gorge (21) telle que définie par l'écartement entre ses parois latérales (25, 27) correspond à au moins 1,2 fois l'épaisseur de la partie mobile (3) de la vitre, de préférence au moins 1,5 fois l'épaisseur de la partie mobile (3) de la vitre.
- 2.** Véhicule selon la revendication 1, le véhicule comprenant un habitacle, la partie mobile (3) de la vitre comprenant une face interne et une face externe, la face interne étant destinée à être en regard de l'habitacle du véhicule lorsque ladite partie mobile (3) est en position fermée, le véhicule est caractérisé en ce que la première gorge (21) comprend une paroi latérale interne (27) et une paroi latérale externe (25), la paroi latérale interne (27) étant positionnée du côté de l'habitacle du véhicule, et en ce que le joint d'étanchéité (5) est configuré pour que la paroi latérale externe (25) soit en contact la face externe de la partie mobile (3) de la vitre lorsque celle-ci est en position fermée ; de préférence, le bord d'extrémité (33) de la paroi latérale externe (25) montre une section arrondie ou en pointe.
- 3.** Véhicule selon la revendication 1 ou 2, le véhicule comprenant un habitacle, le véhicule est caractérisé en ce que le joint d'étanchéité (5) comprend une deuxième gorge (29) présentant un fond et deux parois latérales, la deuxième gorge étant ouverte selon une direction non-parallèle à la direction d'ouverture la première gorge (21) ; de préférence, une des parois latérales de la deuxième gorge (29) forme la paroi de fond (23) de la première gorge (21) et/ou la deuxième gorge (29) est ouverte en direction de l'habitacle.
- 4.** Véhicule selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la paroi de fond (23) de la première gorge (21) est inclinée par rapport à un plan passant par le sommet de ses parois latérales (25, 27) ; de préférence, la paroi latérale externe (25) montre une hauteur supérieure à la hauteur de la paroi latérale interne (27).
- 5.** Véhicule selon l'une des revendications 1 à 4, la vitre en deux parties présentant une partie mobile (3) et une autre partie montrant une face interne et une face externe, le véhicule est caractérisé en ce que l'autre partie de la vitre est une partie fixe (1) et/ou en ce que le joint d'étanchéité (5) est fixé à l'autre partie de la vitre par une patte (15) de fixation ; de préférence, la

patte (15) de fixation est dimensionnée pour s'étendre sur toute la longueur du joint d'étanchéité (5) ; et/ou la patte (15) de fixation est fixée par collage sur une des faces de l'autre partie de la vitre; et/ou fixée sur la face interne de l'autre partie de la vitre.

6. Véhicule selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que l'axe de rotation autour duquel la partie mobile (3) de la vitre pivote est un axe horizontal ; et/ou ce que la partie mobile (3) de la vitre comprenant un bord inférieur et un bord supérieur, le bord reçu dans la première gorge (21) est le bord supérieur de la partie mobile (3) de la vitre.

7. Véhicule selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que l'autre partie de la vitre est une partie fixe (1) et en ce qu'il comprend un système de charnière comprenant un charnon fixe (7) monté sur la partie fixe (1) de la vitre et un charnon mobile (9) monté sur la partie mobile (3) de la vitre ; de préférence, les charnons fixe (7) et mobile (9) sont disposés sur les faces externes des parties fixe (1) et mobile (3) de la vitre.

8. Véhicule selon l'une des revendications 1 à 7, le véhicule comprenant au moins un ouvrant latéral et est caractérisé en ce que au moins une ouverture pouvant être fermée par une vitre en deux parties est agencée sur le ou un de ses ouvrants latéraux.

9. Joint d'étanchéité (5) destiné à être disposé entre deux parties d'une vitre d'un véhicule selon l'une des revendications 1 à 8, le joint d'étanchéité (5) présentant une première gorge (21) destinée à recevoir un bord de la partie mobile (3) de la vitre lorsque celle-ci est en position fermée, et la première gorge (21) présentant une paroi de fond (23) et deux parois latérales (25, 27), et est dimensionnée pour que sa largeur telle que définie par l'écartement entre ses parois latérales (25, 27) soit supérieure à l'épaisseur de la partie mobile (3) de la vitre; caractérisé en ce que la largeur de la première gorge (21) telle que définie par l'écartement entre ses parois latérales (25, 27) correspond à au moins 1,2 fois l'épaisseur de la partie mobile (3) de la vitre, de préférence au moins 1,5 fois l'épaisseur de la partie mobile (3) de la vitre; aussi de préférence : le joint d'étanchéité (5) comprend une deuxième gorge (29) présentant un fond et deux parois latérales et ouverte selon une direction non-parallèle à la direction d'ouverture de la première gorge (21) ; et/ou la paroi de fond (23) de la première gorge (21) est inclinée par rapport à un plan passant par le sommet de ses parois latérales ; et/ou le joint d'étanchéité (5) présente une patte (15) de fixation destinée à sa fixation par collage.